

Article écrit par Sophie WEISSGERBER le 7 janvier 2022

Neige sur le toit de ma voiture

Il a beaucoup neigé et mon véhicule stationné à l'extérieur est recouvert d'une pellicule de neige. Dois-je la retirer avant de démarrer ?

En hiver, en cas de chutes de neige abondantes, celle-ci peut s'accumuler sur le toit de votre véhicule. Si vous ne débroyez pas cette neige (ou des blocs de glace qui se seraient formés) avant de prendre la route, elle risque de se détacher pendant que vous circulez ce qui peut constituer un grand danger pour vous et les autres usagers de la route : elle peut tomber d'un coup sur votre pare-brise lors d'un freinage ou être projetée aux alentours.

À titre de rappel, l'article R. 312-19 du Code de la route dispose que "*toutes précautions utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une cause de dommage ou de danger*". Les autorités judiciaires ont ainsi considéré qu'une couche épaisse de neige ou de verglas sur le toit d'un véhicule constitue juridiquement un chargement de véhicule dont le conducteur a la responsabilité et qu'il lui revient de prendre toutes les précautions nécessaires afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales.

À défaut, vous vous exposez à une amende de 68 €.